



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAUNAGUET

Le Mercredi 18 juin 2025 à 10h30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Launaguet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en salle de l'Orangerie, sous la Présidence de Monsieur le Vice-président.

Objet : Modification du tableau des emplois du CCAS

Délibération n° 2025.06.18.014C

Rapporteur : Bernard DEVAY

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Il appartient donc au Conseil d'Administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Vu le tableau des emplois du CCAS ;

Considérant que les missions attribuées à l'agent administratif du CCAS impliquent des responsabilités spécifiques à la filière sociale qui justifient un changement de filière et de grade ;

Considérant qu'il est nécessaire de créer l'emploi d'agent social au tableau des effectifs ci-dessous,

Le Président propose aux membres du conseil d'administration

- de modifier le tableau des emplois permanents du CCAS ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} juillet 2025 :

<p>Membres en exercice : 13</p> <p>Présents : 9 Représentée : 2 Absent excusé : 2 Absent : 0</p> <p><i>Date convocation : 11/06/2025</i></p> <p><i>Acte rendu exécutoire après : - dépôt en Préfecture</i></p>	<p>Présents : Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Dominique PERIARD, Catherine PAQUELET, Myriam PANAGET, Pascale VERGNES, Didier GALAUP, Absents excusés : Michel ROUGE, Alexia LEYGUE Absents représentés : Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO</p> <p>Secrétaire de séance : Martine BALANSA</p> <p>Délibération n° 2025.06.18.014C</p>
--	---

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

**Actuellement :**

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Directeur.rice Général.e	1	0,15	A	Attaché	Attaché hors classe
Directeur.rice des Ressources Humaines	1	0,13	A	Attaché	Attaché principal
Conseillère en économie sociale et familiale	1	1	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
Chargée d'accueil social	1	1	C	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppal 1° cl

A compter du 1^{er} juillet 2025 :

Libellé fonction ou poste ou emploi	Nb de poste	Nb de poste ETC	catégorie	Cadre d'emplois	
				Grade minimum	Grade maximum
Directeur.rice Général.e	1	0,15	A	Attaché	Attaché hors classe
Directeur.rice des Ressources Humaines	1	0,13	A	Attaché	Attaché principal
Conseillère en économie sociale et familiale	1	1	A	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle
Chargée d'accueil social	1	1	C	Adjoint administratif Agent social	Adjoint administratif ppal 1° cl Agent social ppal 1° cl

Membres en exercice : 13 Présents : 9 Représentée : 2 Absent excusé : 2 Absent : 0 Date convocation : 11/06/2025 Acte rendu exécutoire après : - dépôt en Préfecture	Présents : Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Dominique PERIARD, Catherine PAQUELET, Myriam PANAGET, Pascale VERGNES, Didier GALAUP, Absents excusés : Michel ROUGE, Alexia LEYGUE Absents représentés : Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO Secrétaire de séance : Martine BALANSA Délégation n° 2025.06.18.014C
---	--

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>

Entendu cet exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration :

Autorisent Monsieur le Président à modifier le tableau des emplois tel que présenté ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2025.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour procéder aux formalités et prendre les dispositions relatives aux nominations.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures

**Pour le Président du CCAS,
Le Vice-Président du CCAS
Bernard DEVAY**



Membres en exercice : 13	Présents : Bernard DEVAY, Martine BALANSA, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Dominique PERIARD, Catherine PAQUELET, Myriam PANAGET, Pascale VERGNES, Didier GALAUP,
Présents : 9	Absents excusés : Michel ROUGE, Alexia LEYGUE
Représentée : 2	Absents représentés : Bernadette CELY, Sylvie IZQUIERDO
Absent excusé : 2	Secrétaire de séance : Martine BALANSA
Absent : 0	
<i>Date convocation : 11/06/2025</i>	
<i>Acte rendu exécutoire après : - dépôt en Préfecture</i>	Délibération n° 2025.06.18.014C

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>